IMT Nuremberg Archives

H – 4592

International Court of Justice

Gendarmerie Nationale

2° Légion

Compagnie de l'Aisne

Section de Vervins

N° I8I/2

Vervins, le 7 octobre I94

F 600

R A P P O R T

Du Capitaine COURAUX Commandant la Section

Sur un acte d'atrocité commis par les troupes allemandes à OHIS (Aisne).

Le Ier septembre I944 vers I8 heures, les premiers soldats américains sont arrivés au lieu dit "Le Pré pourri" commune d'Ohis (Aisne). Parmi le convoi motorisé de passage se trouvait un motocycliste connaissant la langue française. Ce militaire se présente chez Mme Hennebert et demanda à boire pour lui et ses camarades. N'ayant plus de cidre chez elle et une personne amie Mme Goulard s'étant offerte spontanément de satisfaire le motocycliste américain, Monsieur Hennebert prenait place sur le tand-sad de la machine et pilote et passager se rendaient chez cette brave personne pour y prendre 9 bouteilles de cidre. Le domicile de Mme Goulard était situe à environ 300 mètres de l'habitation de M. Hennebert et les boches l'occupaient encore lorsque le motocycliste et son passager arrivaient au terme de leur course.

Le soldat américain fut fait prisonnier et M. Hennebert également emmené par les boches au lieu dit "La montagne noire" commune d'Origny-en-Thiérache où son corps était découvert plus tard en partie caché sous un tas de fagots. Le cadavre portait la trace de deux coups de baionnette dans le dos, la mort avait du être provoquée par une balle tirée en pleine tête par les assassins en uniforme Feldgrau.

Il s'agit une fois de plus d'un crime sans nom exécuté avec une cruauté inouie sur la personne d'un homme sans défense, ayant obéi à un sentiment de noble générosité à l'égard d'un soldat allié.

Les auteurs de cet acte d'atrocité appartenaient à une formation S.S.; toutefois il n'a pas été possible d'obtenir de précisions sur les Officiers ou les hommes qui composaient cette unité.

signé: COURAUX

Copie certifiée conforme à l'original;

A Vervins, le I5 Janvier I946
Pr le Lieutenant DEBOWDT Cdt Pvt la Section, en service
L'Adjudant-Chef PIEDALLU Adjoint.

GENDARMERIE NATIONALE SECTION DE VERVINS

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL B 50877
NURNBERG, Germany
13F Exhibit 415
Filed 1/31/46

H4592 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

F-600 RF 415

H-4592

Copie certifiée conforme à l'original

DOC. R.F. N° 415

B 50876

H4592 – 0003